

En tant que professionnel confronté à la gestion des eaux, nous vous informons de certains aspects à prendre en considération.  
Au menu de cette newsletter du mois d'octobre 2022 :

## 1. Quelles citernes d'eau de pluie faut-il installer ?



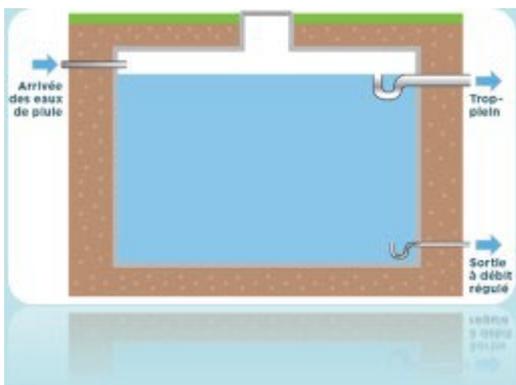
Face aux changements climatiques, **la gestion des eaux de pluie** est devenue un enjeu important.

L'eau doit être gérée là où elle tombe.

**Les citernes à eau de pluie** sont un des moyens pouvant être mobilisé pour utiliser l'eau au sein de l'habitation mais aussi pour temporiser le rejet. Différents types de cuves existent.

[Vous trouverez toutes les bonnes pratiques dans notre brochure !](#)

## 2. Comment dimensionner un dispositif de rétention des eaux de pluie ?



Lors de projets urbanistiques en zone d'assainissement collectif, il faut réfléchir à **l'évacuation des eaux claires** et suivre la législation en vigueur (Code de l'Eau).

Il faut éviter de rejeter ces eaux claires dans les égouts. Si ce n'est pas possible, il est nécessaire d'installer un **dispositif de rétention** pour temporiser leur évacuation vers le réseau d'égouttage.

[Vous y trouverez ici toutes les informations utiles pour le dimensionnement des dispositifs de rétention !](#)

### 3. Pourquoi faut-il faire des tests de perméabilité ?



Vous le savez, **l'infiltration des eaux pluviales** est une obligation légale édictée par le Code de l'Eau. Pour s'assurer de la faisabilité de l'infiltration, il est nécessaire de réaliser **un test de perméabilité**. Cela consiste à injecter de l'eau à débit maîtrisé dans un forage (ou un tube piézométrique) et de suivre l'évolution du niveau d'eau au cours du temps.

[Vous trouverez sur notre site web toutes les informations relatives à l'infiltration ainsi que le contenu type d'un rapport d'essai de perméabilité du sol.](#)



**Les conseillers en  
environnement Eau**

Appui aux communes  
IDELUX Eau

[infoligne@idelux.be](mailto:infoligne@idelux.be)

Tel : +32 63 231

811

[www.idelux.be](http://www.idelux.be)

